

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} mars 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019**Deuxième volet : plan-programme biennal****Programme 28**
Sûreté et sécurité**Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	3
Sous-programme 2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	4
Sous-programme 3. Appui aux bureaux extérieurs	5
Textes portant autorisation du programme	6

* A/71/50.



Orientation générale

28.1 Le programme a pour but d'assurer l'orientation, l'appui opérationnel et le contrôle du système de gestion de la sécurité des Nations Unies créé par la résolution 59/276 et par des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale.

28.2 Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants : a) assurer l'efficacité des activités des Nations Unies en prévoyant des mesures efficaces et rapides en cas de menace ou d'urgence; b) limiter les risques grâce à un mécanisme concerté de gestion des risques de sécurité, notamment un système d'évaluation des risques et des menaces mis en œuvre en coopération avec les autorités nationales des pays hôtes; c) continuer à élaborer des politiques, normes et procédures de sécurité opérationnelles, qui incorporent les pratiques de référence et qui s'appliquent à tout le système des Nations Unies, en faisant dans la mesure du possible un effort d'harmonisation, faciliter leur application et s'assurer qu'elles sont respectées.

28.3 Considérant qu'il faut nécessairement mettre en commun les idées, les données d'expérience et les solutions possibles et partager les coûts pour atténuer la vulnérabilité du système et tirer le meilleur parti des ressources, le Département de la sûreté et de la sécurité s'acquittera de sa mission en adoptant un mode de fonctionnement intégré et interdépendant, c'est-à-dire en collaborant étroitement avec tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sous l'égide du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.

28.4 Les activités du Département seront exécutées dans le cadre de trois sous-programmes : coordination de la sécurité et de la sûreté, coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs. Il est proposé de passer de deux sous-programmes à trois afin qu'ils reflètent mieux les stratégies et objectifs du Département ainsi que les programmes et services qu'il exécute. Pendant la période 2018-2019, le Département continuera de renforcer la coordination du système de gestion de la sécurité des Nations Unies; de veiller à ce que soient régulièrement formulées et appliquées des politiques et procédures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge, des visiteurs, des représentants, des locaux et des biens; et de compiler, d'harmoniser et d'adopter des politiques, normes et procédures opérationnelles communes. Il continuera de défendre l'idée que le système des Nations Unies doit évaluer de manière systématique l'importance relative de ses programmes, en particulier dans les environnements à haut risque, afin de renforcer la méthode de gestion des risques de sécurité appliquée dans le cadre du système de gestion de la sécurité. Il renforcera encore la qualité de ses moyens d'évaluation de la sécurité et favorisera la collaboration. Le Département continuera de coordonner les activités du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies. Il continuera d'étudier les mesures prises en vue de renforcer les ressources humaines et financières dont il dispose pour faciliter des interventions rapides en cas de problème ou d'urgence en matière de sécurité et pour améliorer la gestion des situations de crise dans le cadre du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies.

Sous-programme 1

Coordination de la sécurité et de la sûreté

Objectif de l'Organisation : Les membres du personnel, les représentants, les personnalités de passage et les autres visiteurs se livrent à des activités en toute sûreté et sécurité dans les locaux des villes sièges et des commissions régionales de l'Organisation

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la sécurité et de la sûreté physique dans les locaux des villes sièges et des commissions régionales	i) Amélioration du respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges ii) Réduction du nombre d'intrusions dans les locaux de l'ONU
b) Amélioration de la coordination de la protection rapprochée des hauts fonctionnaires de l'ONU	Augmentation du pourcentage de notifications de déplacements officiels évaluées et coordonnées
c) Amélioration de la planification et de la préparation aux situations d'urgence et de crise dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU	Actualisation et mise à l'essai, comme prévu dans la phase administrative, des plans de crise, d'évacuation et d'urgence dans tous les lieux d'affectation

Stratégie

28.5 Le sous-programme relève de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège. Celle-ci donnera des orientations et des directives stratégiques aux Services de sûreté et de sécurité pour les aider à concourir aux programmes du système des Nations Unies. Ces services assurent la sécurité des locaux concernés 24 heures sur 24 et continueront de renforcer la sécurité par les moyens suivants : a) en préparant davantage les services compétents à la gestion des situations de crise et d'urgence; b) en coordonnant la normalisation des politiques de sûreté et de sécurité et en surveillant leur application; c) en appliquant et en faisant appliquer les Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges; d) en renforçant la coordination des mesures de sûreté et de sécurité avec les autorités des pays hôtes; e) en sensibilisant davantage les délégations et le personnel aux problèmes de sécurité; f) en améliorant l'efficacité des interventions en cas de crise ou d'urgence dans les villes sièges et les commissions régionales; g) en renforçant les compétences professionnelles des membres du personnel chargés de la sécurité et de la sûreté grâce à des activités de formation spécialisées, ce qui permettra également de faire plus souvent appel à eux pour toutes sortes de missions spécialisées. La Division veillera à ce que les opérations de protection rapprochée soient exécutées de manière systématique et coordonnée.

Sous-programme 2

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

Objectif de l'Organisation : Le personnel des programmes des Nations Unies et du système des Nations Unies, le personnel associé et les personnes à leur charge, s'il y a lieu, font l'objet de mesures de sécurité appropriées leur permettant d'exercer leurs activités dans un environnement plus sûr

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des dispositions en matière de sûreté et de sécurité	i) Augmentation du pourcentage de plans de sécurité approuvés par la Division des opérations régionales ii) Augmentation du pourcentage de mesures de sécurité au domicile approuvées par la Division des opérations régionales ou par le Secrétaire général adjoint
b) Amélioration de la capacité d'intervention en cas d'urgence et de crise, ainsi que de problème de sécurité	i) Augmentation du pourcentage de plans de sécurité approuvés par la Division des opérations régionales ii) Déclenchement en temps voulu du système de gestion des crises et d'intervention en cas de crise iii) Déploiement rapide de renforts à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité dans les pays touchés par les conflits lorsque des besoins en sécurité surviennent subitement ou en l'absence de personnel chargé de la sécurité

Stratégie

28.6 La stratégie de mise en œuvre du sous-programme visera, pour l'essentiel, à renforcer les dispositions en matière de sûreté et de sécurité, par les moyens suivants : a) en coordonnant les questions de sûreté et de sécurité entre les organismes du système des Nations Unies; b) en contrôlant l'application des politiques en matière de sécurité et de sûreté; c) en élaborant des normes de sécurité pour les nouvelles missions, les opérations courantes ou spéciales et les opérations d'urgence; d) en assurant un suivi tout au long du processus de gestion des risques de sécurité afin d'apporter un appui en cas de besoin ou sur demande; e) en actualisant le système et les consignes de sécurité et en mettant au point des plans, des dispositifs et des procédures d'intervention en cas de crise; f) en se concertant avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour planifier, exécuter et évaluer les programmes de sécurité pour leurs missions extérieures; g) en renforçant la coopération avec les pays hôtes dans le domaine de la sûreté et de la sécurité du personnel, des installations et du matériel des organismes des Nations Unies. La

Division s'emploiera également à engager la responsabilité des fonctionnaires désignés, des responsables de la sécurité sur le terrain et des autres parties concernées dans le cadre du mécanisme de responsabilité. Elle s'efforcera en outre d'accroître le nombre d'équipes de coordination du dispositif de sécurité qui procèdent ensemble à la planification par pays, ainsi que le nombre d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies qui tiennent compte des coûts lors de la planification et de l'exécution de leurs programmes.

Sous-programme 3 Appui aux bureaux extérieurs

Objectif de l'Organisation : Tous les membres du personnel et tous les acteurs concernés des Nations Unies acquièrent des connaissances et des compétences en matière de sûreté et de sécurité, et reçoivent des conseils pour voyager en toute sécurité dans tous les lieux d'affectation et pour réduire le stress traumatique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies de gérer le stress traumatique	i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires travaillant dans les lieux d'affectation à haut risque et de membres de leur famille ayant reçu une formation à la gestion du stress ii) Augmentation du nombre de conseillers de l'ONU ou d'organismes partenaires ayant reçu une formation à la gestion du stress traumatique dans les situations d'urgence iii) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires des Nations Unies bénéficiant d'une aide psychologique d'urgence ou d'un accompagnement à la suite d'incidents traumatisants
b) Renforcement des capacités des acteurs du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, des responsables (responsables désignés et membres des équipes de gestion du dispositif de sécurité) et des fonctionnaires	Augmentation du pourcentage de responsables, d'agents de sécurité et de membres du personnel du système de gestion de la sécurité de l'ONU ayant achevé les formations obligatoires en matière de sécurité
c) Mise en place de moyens permettant de localiser le personnel et de communiquer des renseignements utiles aux membres du système de gestion de la sécurité	i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires et de personnes à leur charge que l'on peut localiser à tout moment, quel que soit le lieu d'affectation ii) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ayant accès aux outils de gestion de l'information proposés par le Département sur le site Web du Réseau d'information des responsables de la

	sécurité des Nations Unies (www.unsmin.org), à savoir le système d'information sur les incidents touchant à la sûreté et à la sécurité, la base de données sur les locaux, l'outil électronique de gestion des risques de sécurité, le système budgétaire de partage des coûts, le système de traitement des demandes d'autorisation de voyage, les consignes de sécurité à l'intention des voyageurs, le répertoire du personnel du Département
d) Amélioration des informations sur la sécurité aérienne communiquées à tous les membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies	Amélioration des délais de fourniture de services et de conseils concernant les critères à appliquer pour le choix des exploitants aériens et leur utilisation à travers le monde pour les coordonnateurs des voyages aériens désignés et les professionnels de la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité

Stratégie

28.7 La stratégie de mise en œuvre du sous-programme vise à créer des conditions propres à réduire au minimum le nombre d'incidents liés à la sécurité, par les moyens suivants : a) en élaborant, à partir des normes relatives à la formation à la sécurité et à la gestion du stress traumatique, un programme de formation cohérent pour tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des Nations Unies; b) en organisant des ateliers et séminaires régionaux sur les questions de sécurité et de gestion du stress; c) en élaborant du matériel de formation et en l'actualisant, compte tenu des besoins des deux sexes; d) en fournissant des services de soutien psychologique au personnel ayant subi un stress traumatique; e) en mettant au point des systèmes permettant de garantir à tous les fonctionnaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies l'accès à l'information et aux outils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

54/192	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
55/468	Arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève
56/255, sect. VIII	Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 : sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies
56/286	Renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies
57/567	Mesures de sécurité interinstitutions : organisation générale des

- responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain
- 59/211 Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
- 59/276,
sect. XI Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 : renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies
- 60/123 Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
- 61/263 Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité
- 65/132 Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
- 67/85 Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
- 68/101 Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

- 1502 (2003) Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé
-